



Santé publique

Cannabis thérapeutique : modalités pratiques de l'expérimentation qui débute en France

L'expérimentation de cannabis thérapeutique en France va débiter sur au moins 3000 patients le 31 mars 2021 au plus tard. Un arrêté paru le 18 octobre fournit de plus amples informations sur les types de médicaments testés et les pathologies concernées.

-ACTUALITÉS-

Par [Chloé Savellon](#)

Kanjana Jorruang/iStock

On en sait désormais plus sur les modalités qui vont entourer l'expérimentation du cannabis thérapeutique en France. Votée le 9 octobre 2019, l'expérimentation du cannabis thérapeutique devrait être appliquée en France le 31 mars prochain au plus tard pour une durée de deux ans et concernera au moins 3000 patients.

Le 18 octobre, le cahier des charges des médicaments concernés par cette expérimentation a été dévoilé dans le Journal officiel. Les patients concernés seront ceux atteints de pathologies graves (scléroses en plaques, épilepsie de douleurs neuropathiques, effets secondaires de chimiothérapie, soins palliatifs).

Les futurs produits seront délivrés sous forme de gélules, de fleurs séchées à vaporiser ou d'huiles contenant du cannabis médical et prescrits uniquement "en cas de soulagement insuffisant ou d'une mauvaise tolérance" avec les traitements déjà existants, précise le décret.

Appel à candidature pour les fournisseurs

Deux fournisseurs seront impliqués dans l'expérimentation : un principal et un secondaire, en cas de défaillance du premier. Le cannabis médical est conçu à partir de dosages précis entre les deux molécules principales de la plante : le THC (tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol).

Ces dosages seront contrôlés pendant cette expérimentation qui sera dirigée par l'Agence nationale de sécurité du médicament (Anses), par des contrôles de qualité et des obligations incombant aux fournisseurs, qui seront responsables de la traçabilité

des produits et de la "sécurisation du circuit de leur distribution".

La prochaine étape consistera à publier un appel à candidature pour les prestataires de médicaments sur le site de l'Anses. En Europe, plus de 20 pays autorisent le cannabis thérapeutique. L'expérimentation en France, qui devait à l'origine débuter en 2020 mais a pris du retard en raison de l'épidémie de Covid-19, était fortement attendue par les patients.

Une expérimentation plus politique que scientifique du fait de la diversité des maladies concernées et des formes testées (les tisanes ou les poudres sont des soupes de nombreuses molécules), même si les dosages du THC et du canabidiol devraient être standardisés.